



Appels d'offres pour
des produits
calendaires Y+4/Y+5

1

Objet de l'expérimentation

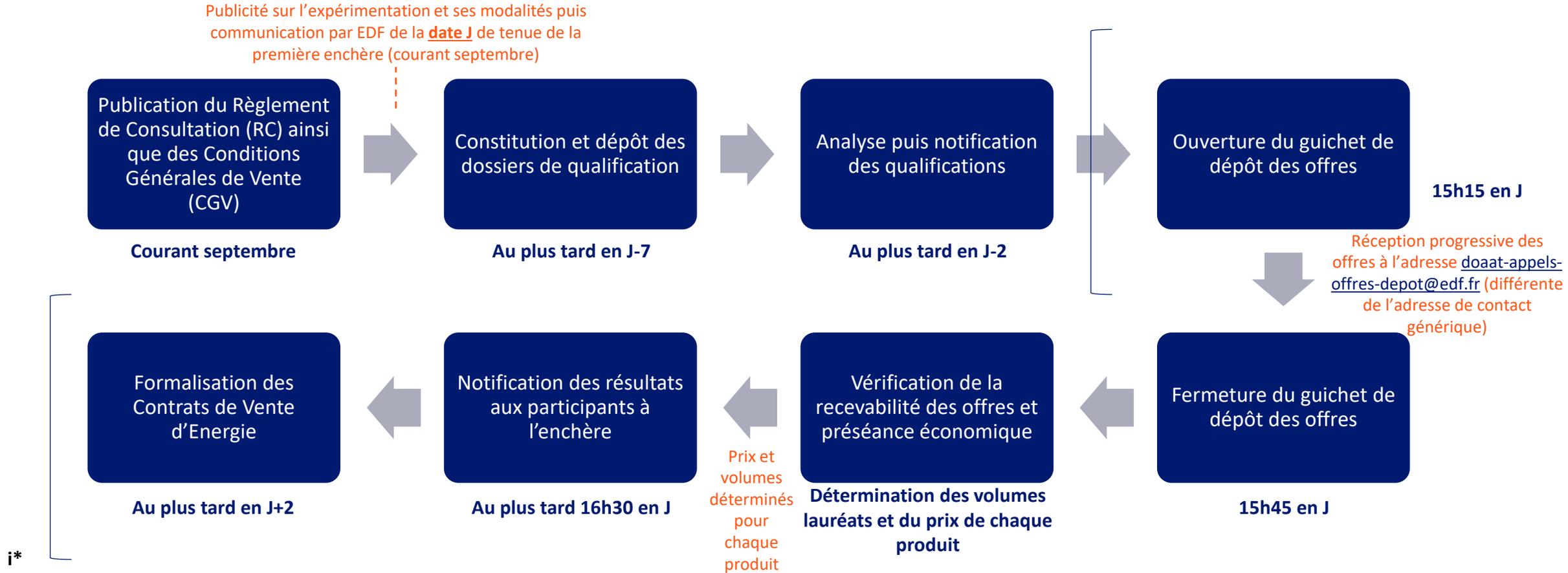
Contexte et objet des enchères

- La crise récente a montré le besoin pour les consommateurs d'électricité de prix stables et prévisibles. Pour contribuer à stabiliser les factures des consommateurs finals, accompagner les enjeux de décarbonation et de transition énergétique tout en sécurisant sa trajectoire financière, **EDF est mobilisé pour développer des produits de moyen et long terme visant à accompagner les acteurs de marché dans leurs démarches.**
- Aujourd'hui le marché de gros français permet d'acheter de l'électricité pour les années N+1, N+2 et N+3. **EDF souhaite contribuer à dynamiser le développement des contrats de vente d'électricité à terme en cédant des produits standardisés portant sur des maturités plus longues.** Pour ce faire, **EDF s'inscrit dans une démarche expérimentale** visant à évaluer l'appétence des acteurs de marché pour de tels produits ainsi qu'à en préciser les modalités de cession.
- Les **appels d'offres** portent sur des rubans annuels d'électricité pour des livraisons physiques baseload* en année Y+4 et Y+5. Pour chaque enchère organisée, un volume d'au moins **5 MW par produit est mis en vente.** Ce volume pourra être modifié en tant que de besoin.
- Cette expérimentation se poursuivra **jusqu'en décembre 2024.** Au-delà de cette échéance, EDF continuera à minima jusqu' à fin 2026, de mettre à disposition via des enchères ou tout autre mécanisme de marché, au moins 5MW/j de chacun des produits Y+4 et Y+5.
- Pour toute question, EDF peut également être contacté à l'adresse électronique **doaat-appels-offres@edf.fr**.

2

Déroulement des enchères

Planning général des enchères



* Le processus entre crochets est répété à chaque enchère. EDF organisera des sessions d'enchères tous les jours ouvrés portant chacune sur un volume minimum de 5 MW mais conservera toute flexibilité pour ajuster le nombre d'enchères ainsi que le volume offert en tant que de besoin.

Les heures indiquées sur ce slide sont exprimées en CET (« Central European Time »)

Focus sur la phase de qualification – Déroulement et critères

1. Toute contrepartie souhaitant participer aux enchères devra déposer un dossier de qualification auprès d'EDF au plus tard 7 jours avant la première enchère à laquelle elle souhaite participer. Le dossier pourra être déposé dès la publication du règlement de consultation et des CGV qui détaillent les pièces qui le constituent.

2. Les critères à respecter pour être qualifié sont en particulier :
 - i. Avoir/être un responsable d'équilibre ;
 - ii. Fournir la garantie financière requise, à moins de justifier d'une notation au moins égale à BBB+ (Baa1), ;
 - iii. Disposer d'un code ACER.

3. EDF notifie les qualifications au plus tard 2j avant l'enchère mentionnée ci-dessus.

Phases post-enchère – Livraison et facturation

Les contreparties notifient à EDF tout changement par rapport aux conditions de qualification. En particulier, en cas de dégradation de la notation initiale, des collatéraux pourront être exigés par EDF. *Le cas échéant, le montant des garanties financières exigibles sera déterminé sur la base du « mark to market » calculé à partir de références de prix publiques.*

EDF communique au RE identifié par l'acheteur, les volumes à livrer au plus tard une semaine avant le début de l'année de livraison. Tout changement de RE devra être notifié dans les meilleurs délais à EDF.

Les livraisons respectent les règles de programmation publiées sur le site de RTE, en particulier s'agissant de la nomination des programmes d'échanges de blocs en J-1.

La facture est émise au plus tard le 5^e jour ouvré du mois suivant les livraisons.

La facture doit être payée au plus tard le 10^e jour ouvré du mois suivant les livraisons.

Focus sur le déroulement de chaque enchère

Pour chaque enchère :

1. Ouverture du guichet de réception des offres le jour J à 15h15 : à partir de cette heure, les contreparties qualifiées peuvent envoyer leurs offres par mail à l'adresse doaat-appels-offres-depot@edf.fr (différente de l'adresse générique de contact). Dans le cas où une même contrepartie soumet successivement plusieurs offres, seule la dernière offre recevable est prise en compte.
2. Clôture du guichet de réception des offres le jour J à 15h45 : dépouillement des offres reçues et (i) vérification de la recevabilité des offres (EDF vérifie que les offres ont bien été postées par des contreparties qualifiées et une personne dûment mandatée, et rejette le cas échéant les offres pour lesquelles ce ne serait pas le cas) ; (ii) construction d'une courbe de demande agrégée à partir des offres individuelles déclarées recevables.
3. EDF réalise le clearing de l'enchère à partir de la courbe de demande agrégée et de ses paramètres d'offre établit la liste des contreparties retenues et leur volume alloué, puis communique le résultat de l'enchère à chaque contrepartie ayant soumis des offres : pour celles qui ont été retenues, le volume auquel elles ont été retenues et le prix de clearing ; pour les autres, une notification de leur non-sélection ainsi que le prix de clearing.
4. EDF établit les contrats de vente d'énergie avec les contreparties retenues sur la base du modèle de contrat joint à la documentation et conduit le processus de signature.

3

Produits commercialisés, présence économique et modalités de rémunération

Produits commercialisés

Les produits cédés seront des produits standard, pouvant permettre une fongibilité avec les produits échangés sur les marchés organisés de l'électricité. Leurs propriétés sont détaillées ci-dessous.

	Produits
Maturités	CAL Y+4, CAL Y+5
Période	Baseload
Type	Physique
Prix	Hors taxes, en €/MWh avec 2 décimales

Les supports d'offres soumises devront respecter les conditions suivantes :

	Supports d'offres
Divisibilité	Offres divisibles uniquement
Maturité	L'offre devra préciser si elle porte sur le CAL Y+4 ou le CAL Y+5.
Volume minimum	1 MW
Offres multiples	Possibilité de soumettre jusqu'à 10 offres (non exclusives) par produit et par enchère pour un même participant
Liens entre les offres	Aucun lien possible qu'il soit entre les enchères ou au sein d'une même enchère
Durée de validité de l'offre	Les offres déposées devront être valides l'heure limite à laquelle EDF communiquera les résultats aux participants

Préséance économique et modalités de rémunération

- Chaque enchère est une enchère à tour unique.
- Les enchères suivront l'ordre de préséance économique. Il s'agira d'enchères en « pay as clear » c'est-à-dire que, pour une enchère et un produit donné, le prix sera identique pour l'ensemble des lauréats. Il sera fixé au niveau de l'offre retenue la moins chère. Une préséance économique sera construite pour chacun des produits définis précédemment.
- Un prix de réserve sera défini par EDF. Les modalités de détermination de ce prix de réserve seront fixées en amont de chaque enchère. Les offres inférieures à ce prix de réserve seront exclues. Ce prix de réserve peut amener à ce que le volume cédé au sein de l'enchère soit inférieur au volume qui lui était initialement dédié.
- Dans le cas où le volume dédié à l'enchère ne permet pas de répondre à l'ensemble des demandes formulées à cette enchère à un niveau supérieur au prix de réserve, l'offre la moins chère pourra être écrêtée afin de respecter le volume dédié à l'enchère. Dans le cas où plusieurs offres sont marginales, elles seront écrêtées afin de respecter le volume dédié à l'enchère et le volume restant leur est octroyé au prorata de leur demande (arrondis à la seconde décimale le cas échéant).
- Les volumes sont ainsi cédés tant que leur somme n'excède pas le volume total dédié à l'enchère et tant que leur prix n'est pas inférieur au prix de réserve.